

Commune de SEPTMONCEL-LES MOLUNES Plan Local d'Urbanisme - les MOLUNES -

2. – Projet d'Aménagement et de Développement Durables - PADD

Révision prescrite le 10.11.2009

Dossier arrêté le 12.07.2016

Mis à l'enquête publique du 20.12.2016 au 20.01.2017

PLU approuvé par DCM du 16.03.2017
et par DCM complémentaire du 15.06.2017

Vu pour rester annexé à la DCM du 15.06.2017

Le 16 juin 2017, Le Maire,



Raphaël PERRIN

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

JURA

32 rue Rouget de Lisle - BP 20460 - 39007 LONS LE SAUNIER CEDEX
☎ : 03 84 86 19 10 / 📠 : 03 84 86 19 19
Email : contact@jura.soliha.fr site internet : www.jura.soliha.fr



SCIENCES ENVIRONNEMENT

Bureau d'études d'ingénierie, conseils
et services

AGENCE DE BESANCON – Siège social - 6, boulevard Diderot - 25000 BESANCON
☎ : 03.81.53.02.60

Email : besancon@sciences-environnement.fr
site internet : www.sciences-environnement.fr

SOMMAIRE	3
PROJET DE TERRITOIRE	7
AVANT-PROPOS	9
UN PROJET PARTAGE, RAISONNE ET EQUILIBRE	9
LES OBJECTIFS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE	9
ARTICULATION ENTRE PROJET DE TERRITOIRE ET PROJET COMMUNAL	11
OBJECTIF 1.1 PERENNISER LES FILIERES AGRICOLE ET SYLVICOLE POUR QU'ELLES GARDENT UNE PLACE ACTIVE	13
ACTION N°1 : CONFORTER L'ACTIVITE AGRICOLE	14
Protéger durablement les sièges d'exploitations et assurer leur bon fonctionnement	14
Reconnaître et préserver le potentiel agricole	14
ACTION N°2 : DONNER A LA FILIERE BOIS LES MOYENS DE SE STRUCTURER ET SE DEVELOPPER	14
Faire en sorte que la forêt s'exploite dans les meilleures conditions	14
Assurer le maintien et le développement des acteurs de la filière bois sur le territoire	14
OBJECTIF 1.2 CONFORTER L'ACTIVITE TOURISTIQUE EN AFFIRMANT SON ROLE MAJEUR DANS L'ECONOMIE LOCALE	15
ACTION N°1 : IMAGE - RENFORCER L'IDENTITE DU TERRITOIRE ET L'IMAGE QUE L'ON VEUT EN VEHICULER	15
ACTION N°2 : HEBERGEMENT - DEVELOPPER ET REQUALIFIER L'OFFRE D'HEBERGEMENT EN ACCORD AVEC LES NOUVEAUX MODES DE CONSOMMATION ET LES SPECIFICITES DU TERRITOIRE	15
ACTION N°3 : OFFRE D'ACTIVITES - MODERNISER L'OFFRE TOURISTIQUE DANS LE CADRE D'UN TOURISME DURABLE, RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET CULTUREL	16
Restructurer l'offre nordique	16
Développer un tourisme 4 saisons qui s'appuie sur le patrimoine naturel et culturel	16
ACTION N°4 : SERVICES ET EQUIPEMENTS - DEVELOPPER LES SERVICES ET EQUIPEMENTS CORRESPONDANTS AUX NOUVELLES EXIGENCES	17
ACTION N°5 : CADRE DE VIE - GARANTIR LA QUALITE DU CADRE DE VIE, COMPOSANTE ESSENTIELLE DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	17
OBJECTIF 1.3 PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES ET L'ACCUEIL DE PORTEURS DE PROJET	19
ACTION N°1 : MAINTENIR ET PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES	19
ACTION N°2 : ACCUEILLIR DE NOUVELLES ACTIVITES PORTEUSES D'EMPLOIS PAR LE DEVELOPPEMENT DES NTIC	19
OBJECTIF 2.1 REPARTIR SUR LE TERRITOIRE UNE OFFRE EN LOGEMENT REpondant AUX BESOINS DE TOUS	21
ACTION N°1 : DEVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENT REpondant AUX BESOINS DE TOUS	21
ACTION N°2 : REPARTIR L'OFFRE DE LOGEMENT DE MANIERE RAISONNEE ET EQUILIBREE	22
OBJECTIF 2.2 RENFORCER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES, AINSI QUE LE LIEN SOCIAL	23
ACTION N°1 : RENFORCER L'OFFRE EN SERVICES A LA PERSONNE	23
ACTION N°2 : MAINTENIR L'OFFRE EN COMMERCE DE PROXIMITE	24
ACTION N°3 : FAVORISER LE LIEN SOCIAL	24
OBJECTIF 2.3 OPTIMISER LES ACCES AU TERRITOIRE, CONNEXIONS ET DEPLACEMENTS A L'INTERIEUR DU TERRITOIRE	25

<u>ACTION N°1 : ASSURER LES DEPLACEMENTS VERS ET A TRAVERS LE TERRITOIRE</u>	<u>26</u>
<u>ACTION N°2 : ASSURER L'EFFICACITE DES DEPLACEMENTS INTRA-VILLAGES</u>	<u>26</u>
<u>OBJECTIF 3.1 VALORISER LES PAYSAGES NATURELS ET BATIS, COMPOSANTS ESSENTIELS DE L'IDENTITE TERRITORIALE</u>	<u>27</u>
<u>ACTION N°1 : PRENDRE EN COMPTE LES PAYSAGES NATURELS, DANS TOUTE LEUR DIMENSION</u>	<u>27</u>
<u>ACTION N°2 : VALORISER LES PAYSAGES BATIS</u>	<u>27</u>
<u>OBJECTIF 3.2 PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES, SUPPORTS DE L'ATTRACTIVITE ET DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE</u>	<u>29</u>
<u>ACTION N°1 : MAINTENIR LA BIODIVERSITE</u>	<u>29</u>
<u>ACTION N°2 : AMELIORER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE</u>	<u>29</u>
Préserver les ressources naturelles : eau, sol, énergie	29
Prendre en compte les risques	29
<u>DECLINAISON COMMUNALE DU PROJET DE TERRITOIRE</u>	<u>31</u>
<u>OBJECTIF 1.1 PERENNISER LES FILIERES AGRICOLE ET SYLVICOLE</u>	<u>33</u>
<u>ACTION N°1 : CONFORTER L'ACTIVITE AGRICOLE, FORCE DE LA COMMUNE</u>	<u>34</u>
Protéger durablement les sièges d'exploitations et assurer leur bon fonctionnement	34
Reconnaître et préserver le potentiel agricole	34
<u>ACTION N°2 : DONNER A LA FILIERE BOIS LES MOYENS DE SE STRUCTURER ET SE DEVELOPPER</u>	<u>34</u>
Faire en sorte que la forêt s'exploite dans les meilleures conditions	34
Assurer le maintien et le développement des acteurs de la filière bois sur le territoire	34
<u>OBJECTIF 1.2 CONFORTER L'ACTIVITE TOURISTIQUE</u>	<u>35</u>
<u>ACTION N°1 : RENFORCER L'IDENTITE DU TERRITOIRE ET SON IMAGE</u>	<u>35</u>
<u>ACTION N°2 : DEVELOPPER ET REQUALIFIER L'OFFRE D'HEBERGEMENT</u>	<u>35</u>
<u>ACTION N°3 : MODERNISER L'OFFRE TOURISTIQUE</u>	<u>35</u>
Restructurer l'offre nordique	35
Développer un tourisme 4 saisons qui s'appuie sur le patrimoine naturel et culturel	35
<u>ACTION N° 4 : POURSUIVRE LA MISE EN VALEUR DU CADRE DE VIE</u>	<u>36</u>
<u>OBJECTIF 1.3 PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES ET L'ACCUEIL DE PORTEURS DE PROJET</u>	<u>37</u>
<u>ACTION N°1 : MAINTENIR ET PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES*</u>	<u>37</u>
<u>ACTION N°2 : ACCUEILLIR DE NOUVELLES ACTIVITES PORTEUSES D'EMPLOIS PAR LE DEVELOPPEMENT DES NTIC</u>	<u>37</u>
<u>OBJECTIF 2.1 ASSURER LA PRODUCTION D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS RATIONNELLE ET ADAPTEE AUX EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES ET AUX SPECIFICITES COMMUNALES</u>	<u>39</u>
<u>ACTION N°1 : PROPOSER UNE OFFRE DE LOGEMENTS PERMETTANT, AU MINIMUM, DE MAINTENIR LA POPULATION COMMUNALE</u>	<u>39</u>
Proposer une offre en logements suffisante et adaptée	39
Assurer une diversité du parc de logements	39
<u>ACTION N°2 : REPARTIR L'OFFRE DE LOGEMENTS EN RESPECTANT LES SPECIFICITES DE LA COMMUNE</u>	<u>39</u>
<u>OBJECTIF 2.2 RENFORCER LE LIEN SOCIAL SUR LE SITE DE LA VIE NEUVE</u>	<u>40</u>
<u>OBJECTIF 3.1 VALORISER LES PAYSAGES</u>	<u>41</u>

OBJECTIF 3.2 PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES	43
<u>ACTION N°1 : MAINTENIR LA BIODIVERSITÉ</u>	<u>44</u>
<u>ACTION N°2 : AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE</u>	<u>44</u>
Préserver les ressources naturelles : sol, eau et énergie	44
Prendre en compte les risques et les nuisances	44
<u>ACTION N°3 : LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACE</u>	<u>44</u>

Communes de
**Bellecombe,
Les Bouchoux,
Les Molunes,
Les Moussières**

Projet de territoire

UN PROJET PARTAGE, RAISONNE ET EQUILIBRE

Les orientations de développement, d'aménagement, d'urbanisme ont fait l'objet de réunions de travail, de débats, entre élus, représentants des forces vives, des 5 communes constituant le cœur du territoire des Hautes-Combes :

- Bellecombe
- La Pesse
- Les Bouchoux
- Les Moussières
- Les Molunes

Ces 5 communes se sont engagées de manière plus ou moins concomitante dans la révision ou l'élaboration de leur document d'urbanisme : 4 communes engagées dans un groupement de commande (Les Moussières, Les Bouchoux, Bellecombe, Les Molunes) et la commune de la Pesse, participante aux groupes de travail sur l'avenir commun du territoire.

Elles ont une identité commune et appartiennent à un territoire très nettement identifié. Elles partagent des préoccupations sur l'évolution de ce territoire, sur la place de l'agriculture, du tourisme dans le panorama économique de demain, sur la tendance à la disparition des services, sur les risques sociaux, environnementaux et identitaire d'une résidentialisation du territoire, sur l'intégration du territoire des Hautes Combes dans la grande communauté de communes « Haut-Jura – Saint-Claude » .

Les orientations d'aménagement et d'urbanisme du PADD des Molunes résultent de ce travail en commun.

Afin de faire vivre le territoire, le maintien de la population et l'accueil de nouveaux habitants forment un objectif central : attirer et retenir les jeunes, les actifs, les cadres et les entrepreneurs mais également les seniors qui veulent rester ou revenir au pays, faciliter les brassages de populations et favoriser la mobilité, de façon générale : maintenir et consolider l'attractivité du territoire.

LES OBJECTIFS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE

Un maintien de la population avec une possibilité de croissance démographique sont nécessaires pour assurer la viabilité du territoire. La dispersion de l'habitat, la longueur des voiries, les services et les équipements coutent cher. « *Il semble difficile de conserver un si gros bateau avec un si petit équipage* ».

Toutefois, il ne faut pas chercher à attirer de la population à tout prix, au risque de créer des situations de précarisation : accès à l'emploi, coût de la vie supérieur à d'autres territoires (déplacement, chauffage...).

Dans les années à venir, l'augmentation des coûts de transports va sûrement amener les gens à habiter au plus près de leur lieu de travail. Sur le territoire, il ne doit donc pas avoir développement démographique sans développement économique (maintien des entreprises existantes et créations de nouvelles), et redéploiement des équipements (scolaires, médicaux,...).

L'objectif pour le territoire est d'assurer un développement démographique pour le faire vivre et non pour en faire des villages dortoirs.

L'hypothèse est fixée à une **augmentation démographique de 5 à 10% sur 15 ans**.

ARTICULATION ENTRE PROJET DE TERRITOIRE ET PROJET COMMUNAL

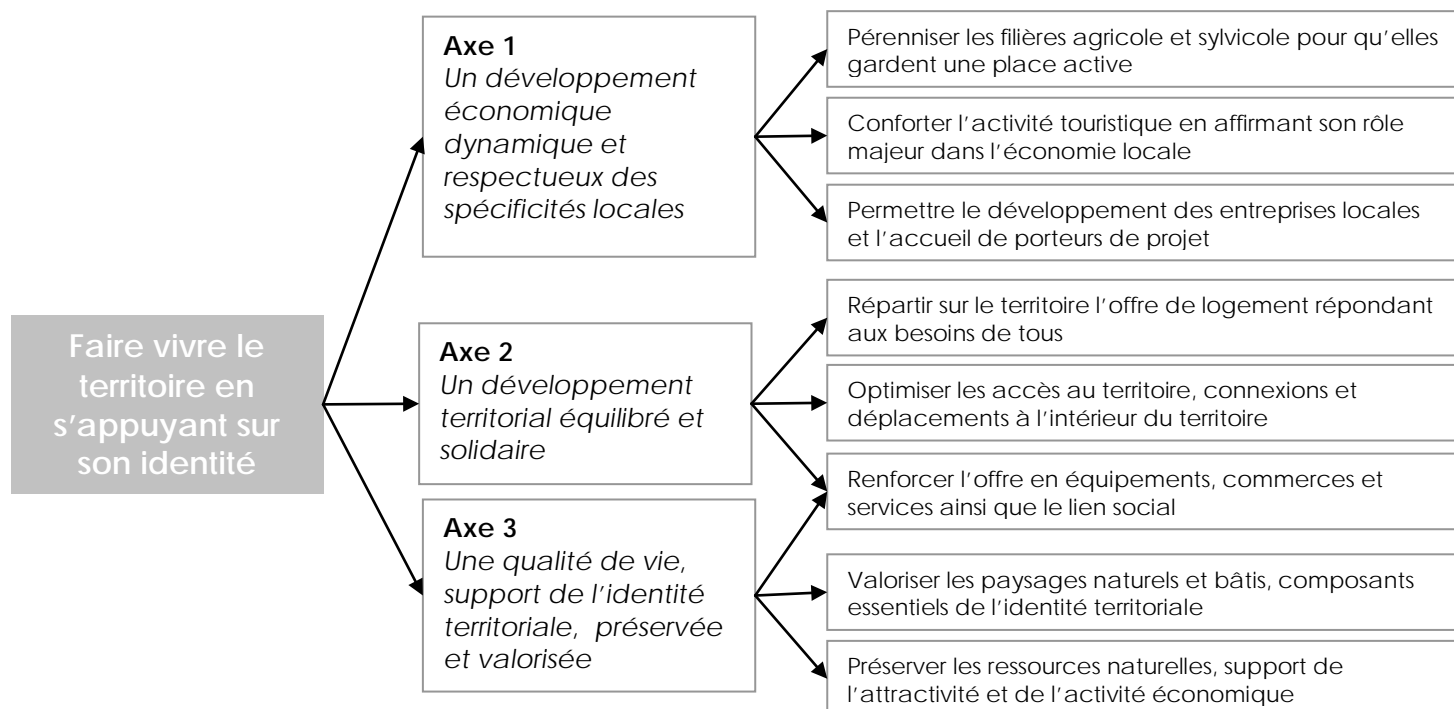
Le PADD est structuré en 2 parties :

- Le **projet de territoire** défini par les 5 communes
- La **déclinaison communale** du projet de territoire.

Le projet de territoire a pour objectif de répondre à une ambition forte définie par les élus : **faire vivre le territoire en s'appuyant sur son identité, conserver un territoire vivant et attractif.**

Le projet de territoire est structuré autour du développement durable : la stratégie de développement élaborée vise à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement et sans compromettre les ressources naturelles indispensables aux activités.

Ainsi pour répondre à cette ambition de, le projet de territoire repose sur 3 axes stratégiques :



Axe 1 : Un développement économique dynamique et respectueux des spécificités locales

Le territoire des Hautes Combes s'est toujours appuyé sur un développement économique endogène permettant d'offrir des emplois à la population locale. Cette économie est néanmoins en cours de mutation et l'enjeu est de s'y adapter.

D'autre part le territoire bénéficie d'atouts majeurs par sa situation à proximité de pôles urbains de diverses importances. A partir de ces atouts indéniables, en plus de consolider les filières locales, il s'agit d'ouvrir le territoire afin de diversifier et de consolider l'économie territoriale.

Axe 2 : Un développement territorial équilibré et solidaire

Le territoire est multipolaire et rural. L'objectif est de renforcer l'équilibre entre les différents pôles qui le composent tout en affirmant la vocation différenciée de chacun, et d'assurer à tous les habitants des Hautes Combes les mêmes possibilités d'épanouissement et d'expression, dans le cadre d'une solidarité territoriale renforcée.

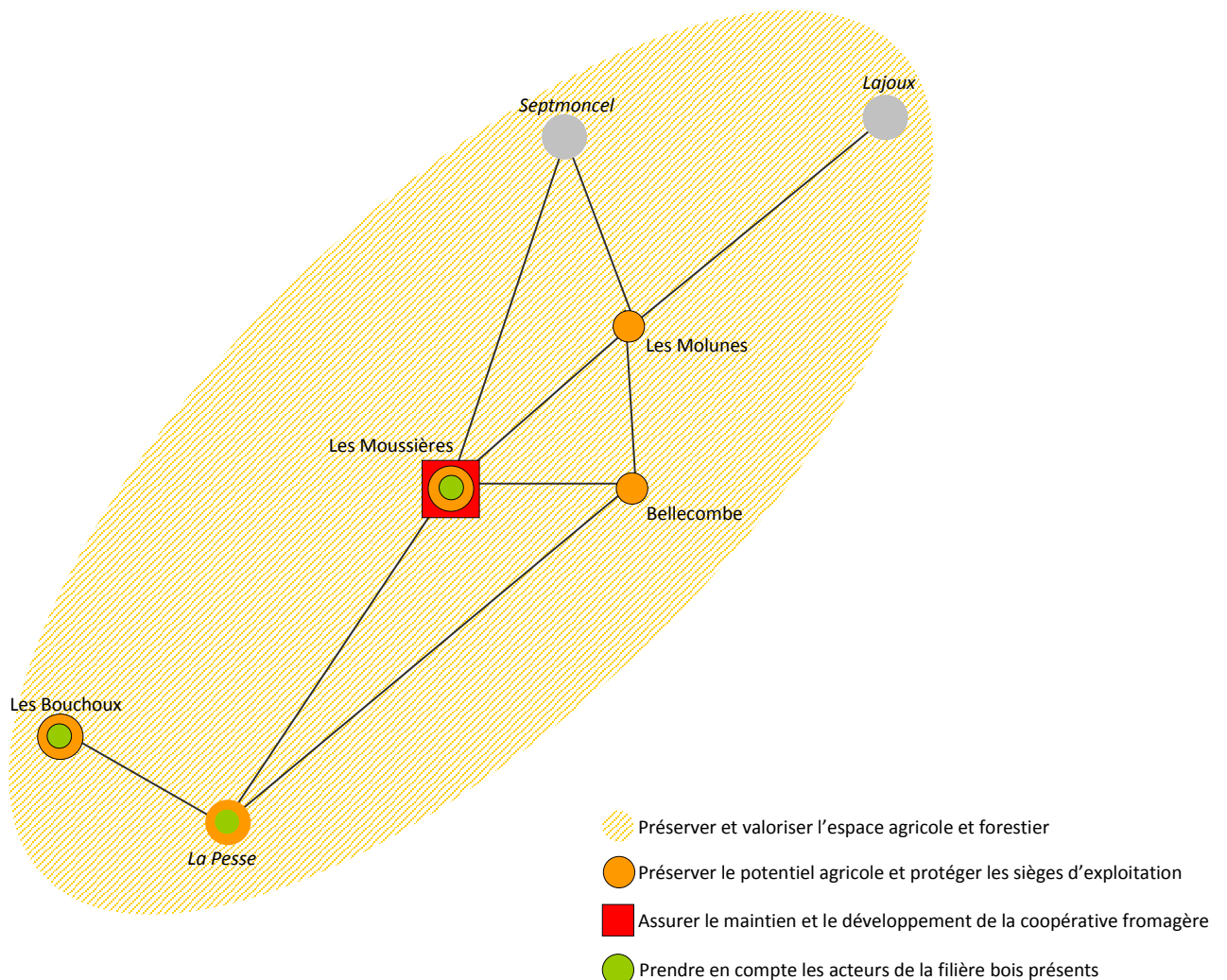
Axe 3 : Une qualité de vie, support de l'identité territoriale, préservée et valorisée

Le territoire possède un cadre de vie de grande qualité qui est le support de son identité. Il doit ainsi être préservé, mais aussi et surtout valorisé pour être un des fondements de l'attractivité.

Le cadre de vie valorisé ne passe pas seulement par la préservation des richesses naturelles, patrimoniales et paysagères, mais aussi par une offre de services et équipements satisfaisante et accessible à tous (axe 2).

OBJECTIF 1.1 | PERENNISER LES FILIERES AGRICOLE ET SYLVICOLE POUR QU'ELLES GARDENT UNE PLACE ACTIVE

Conforter l'activité agricole et sylvicole



ACTION N°1 : CONFORTER L'ACTIVITE AGRICOLE

Protéger durablement les sièges d'exploitations et assurer leur bon fonctionnement

- Appliquer, au minimum, le principe de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Prendre en compte les circulations agricoles, notamment dans la localisation des projets
- Mettre en place un zonage et un règlement adaptés permettant le développement des exploitations et la diversification de leur activité
- Trouver et développer des synergies entre les différentes formes d'agriculture et activités touristiques (vitrines, points de vente, circuits courts avec la restauration locale par exemple, ...)
- Assurer l'intégration de l'activité dans le paysage pour la rendre attractive et conforter son image en tant que composante essentielle et identitaire du territoire
- Assurer le maintien et le développement de la coopérative des Moussières
- Permettre le changement de destination des anciennes fermes ne présentant plus d'intérêt agricole

Reconnaître et préserver le potentiel agricole

- Reconnaître l'espace agricole à travers un zonage cohérent et fonctionnel en maintenant la continuité des zones agricoles, sans enclave.
- Préserver les meilleures terres, comme les prés de fauche, en trouvant des terrains pour l'urbanisation les moins impactants pour l'agriculture
- Limiter l'étalement linéaire de l'urbanisation et le mitage de l'espace

ACTION N°2 : DONNER A LA FILIERE BOIS LES MOYENS DE SE STRUCTURER ET SE DEVELOPPER

Faire en sorte que la forêt s'exploite dans les meilleures conditions

- Prendre en compte les dessertes forestières et places de dépôts existantes ou programmées dans les projets
- Intégrer les besoins en termes de desserte et de place de dépôt dans les projets communaux

Assurer le maintien et le développement des acteurs de la filière bois sur le territoire

- Permettre la modernisation et le développement des industries de transformation du bois en prenant en compte les entreprises de la filière bois existantes et leurs besoins
- Permettre l'installation d'entreprises de la filière au plus près de la ressource (exploitation et certaines premières transformations)
- Assurer l'intégration architecturale et paysagère des bâtiments d'activité et leurs abords
- Développer l'usage du bois pour la production d'énergie et la construction en encourageant les formes d'architecture basées sur le bois et l'utilisation de l'énergie bois

OBJECTIF 1.2 | CONFORTER L'ACTIVITE TOURISTIQUE EN AFFIRMANT SON ROLE MAJEUR DANS L'ECONOMIE LOCALE

ACTION N°1 : IMAGE - RENFORCER L'IDENTITE DU TERRITOIRE ET L'IMAGE QUE L'ON VEUT EN VEHICULER

- Créer une synergie autour de l'activité touristique en associant l'ensemble des acteurs (agriculteurs, artisans, commerçants, habitants,...)
- Faire changer les mentalités afin que le tourisme soit reconnu par tous comme une économie à part entière, générant des emplois et des revenus
- Promouvoir et renforcer la qualité, la convivialité et le lien social dans l'accueil : hébergement, services, équipements
- Faire évoluer l'offre d'activités
- Assurer un développement touristique « diffus » et de qualité, qui s'intègre et respecte les paysages naturels et bâtis
- Proposer une offre qui s'appuie sur l'identité culturelle, artisanale et patrimoniale du territoire
- Promouvoir et renforcer la qualité du cadre de vie
- Mettre en évidence la complémentarité avec les offres alentour : ski alpin aux Rousses, loisirs nautiques dans le pays des Lacs, tourisme culturel et industriel à Saint-Claude, Suisse, Pays de Gex,...

ACTION N°2 : HEBERGEMENT - DEVELOPPER ET REQUALIFIER L'OFFRE D'HEBERGEMENT EN ACCORD AVEC LES NOUVEAUX MODES DE CONSOMMATION ET LES SPECIFICITES DU TERRITOIRE

- Attirer les initiatives privées en communiquant sur une image claire et partagée, correspondant aux réalités locales
- Maintenir une diversité dans l'offre d'hébergement tout en la rendant plus lisible
- Développer l'offre « thématique » des hébergements, notamment en lien avec le développement de l'agritourisme
- Développer les chambres d'hôtes permettant l'établissement de relations entre le touriste, le territoire, sa culture et ses habitants
- Permettre le développement de structures hôtelières sous réserve de l'adéquation des projets avec l'identité du territoire
- Maitriser le développement des hébergements ne valorisant pas le territoire
- Relever le niveau global de qualité du parc par la création d'hébergements de qualité, où « qualité » est synonyme de : convivialité, art de vivre, partage, authenticité, ...
- Diversifier l'offre d'hébergements pour pouvoir accueillir la clientèle tout au long de l'année et sur des séjours de durées variées

ACTION N°3 : OFFRE D'ACTIVITES - MODERNISER L'OFFRE TOURISTIQUE DANS LE CADRE D'UN TOURISME DURABLE, RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET CULTUREL

Restructurer l'offre nordique

- Renforcer l'attractivité des sites nordiques en évitant la multiplication des sites et en identifiant clairement des portes d'entrées et des points de départ avec services (marchands et non marchands : stationnement, vestiaires, douches, achat/location de matériel, possibilité de locaux)
- S'adapter à l'émergence de nouvelles pratiques de loisirs de neige (raquette, luge, snowkite, patin à glace, parcours de découverte, sentiers thématiques, ...)
- Développer les offres alternatives pour palier au manque de neige, en lien avec le développement des activités culturelles, artisanales et patrimoniales
- Décloisonner le secteur touristique en faisant en sorte qu'il garde une double vocation : de loisirs pour une population de proximité, et de tourisme pour une population extérieure, contribuant du même coup au maintien des populations locales
- Repenser la structure et le fonctionnement du domaine skiable : rechercher les itinéraires les mieux enneigés naturellement.

Développer un tourisme 4 saisons qui s'appuie sur le patrimoine naturel et culturel

- Poursuivre l'aménagement et l'équipement du milieu naturel pour la pratique des loisirs et des sports grâce à des aménagement fonctionnels, de qualité et bien entretenus, en dosant prudemment leur nombre pour ne pas "suréquiper" le territoire.
- Développer les itinéraires cyclotouristes
- Confirmer la notoriété de la GTJ en améliorant la qualité des itinéraires et des prestations à ses abords
- Créer des équipements ou des lieux spécifiquement dédiés à des animations et à l'accueil, autour des thèmes de la nature, des loisirs, de l'initiation à l'environnement, etc
- Développer les activités alternatives et complémentaires pour palier aux aléas climatiques
- Soutenir la création et le développement d'itinéraires phares de découverte qui portent l'image du territoire et correspondent à son positionnement
- Recentrer certains sentiers sur les villages afin d'inciter les touristes à découvrir l'habitat, le patrimoine, les activités artisanales, les commerces...
- Développer l'agritourisme :
 - . faciliter le maintien d'une activité agricole par une diversification des revenus (gîtes à la ferme, vente directe, visites,...)
 - . créer des liens entre la filière tourisme et la filière agricole par la qualification d'une offre produit de niche répondant à l'attente d'une clientèle spécifique

ACTION N°4 : SERVICES ET EQUIPEMENTS - DEVELOPPER LES SERVICES ET EQUIPEMENTS CORRESPONDANTS AUX NOUVELLES EXIGENCES

- Développer l'offre de services :
 - . petite enfance : crèche, halte garderie, ALSH
 - . santé : maison de santé
 - . services bancaires
- Assurer le maintien et le développement des commerces de proximité
- S'assurer de la polyvalence d'usage et de la réversibilité des équipements de loisir
- Créer des conditions de stationnement satisfaisantes pour tous, en proposant des sites adaptés et de qualité
- Créer ou revaloriser des liaisons (piétonnes, cyclistes, ...) entre les pôles d'intérêt
- Adopter une signalétique commune et efficace pour rendre l'offre globale lisible
- Améliorer l'accessibilité des équipements et aménagements aux personnes à mobilité réduite

ACTION N° 5 : CADRE DE VIE - GARANTIR LA QUALITE DU CADRE DE VIE, COMPOSANTE ESSENTIELLE DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

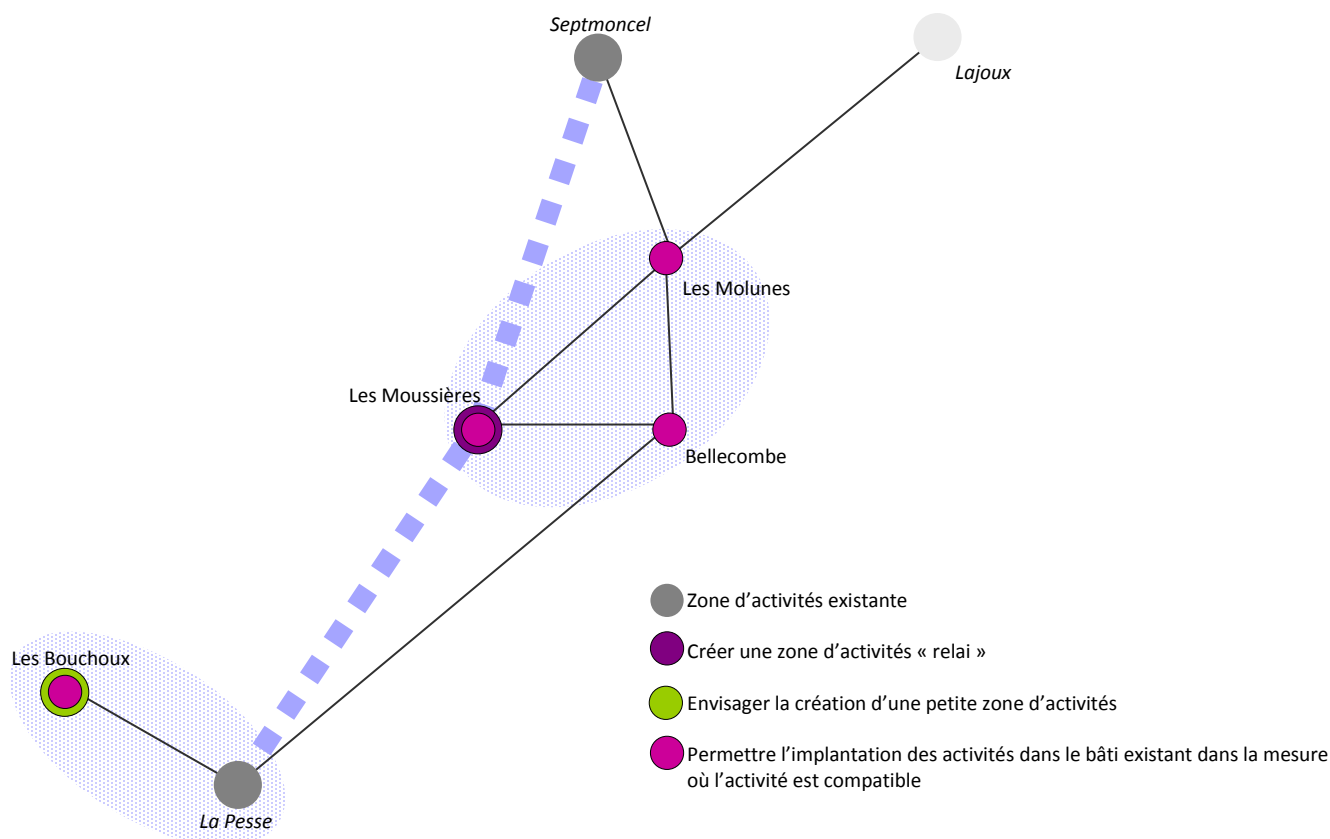
- Poursuivre la mise en valeur des paysages naturels, composante essentielle de l'attrait des Hautes Combes, notamment à travers le maintien de l'agriculture et des espaces ouverts
- Maitriser l'urbanisation et empêcher la banalisation des territoires et des paysages par un souci constant d'intégration architecturale, paysagère, urbaine et environnementale des constructions
- Poursuivre la mise en valeur du patrimoine traditionnel des Hautes Combes : fermes, patrimoine religieux, ...
- Intégrer les activités économiques, vitrine du territoire : bâtiments d'activité, exploitations agricoles, commerces, ...
- Valoriser les spécificités des communes :
 - . mettre en valeur les entrées de villages
 - . créer ou revaloriser des espaces publics, lieux de vie et de rencontres

OBJECTIF 1.3 | PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES ET L'ACCUEIL DE PORTEURS DE PROJET

ACTION N°1 : MAINTENIR ET PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES

- Permettre aux petites activités artisanales de s'implanter dans le bâti existant moyennant le respect du voisinage et du bâti traditionnel
- Créer une zone d'activité « relais » aux Moussières, entre celles de la Pesse et de Septmoncel, pour l'accueil d'entreprises incompatibles avec le voisinage des zones habitées
- Envisager la création d'une petite zone d'activités aux Bouchoux, le long de l'axe Saint-Claude – Bellegarde, au hameau de Desertin par exemple.

Maintenir et permettre le développement des entreprises locales

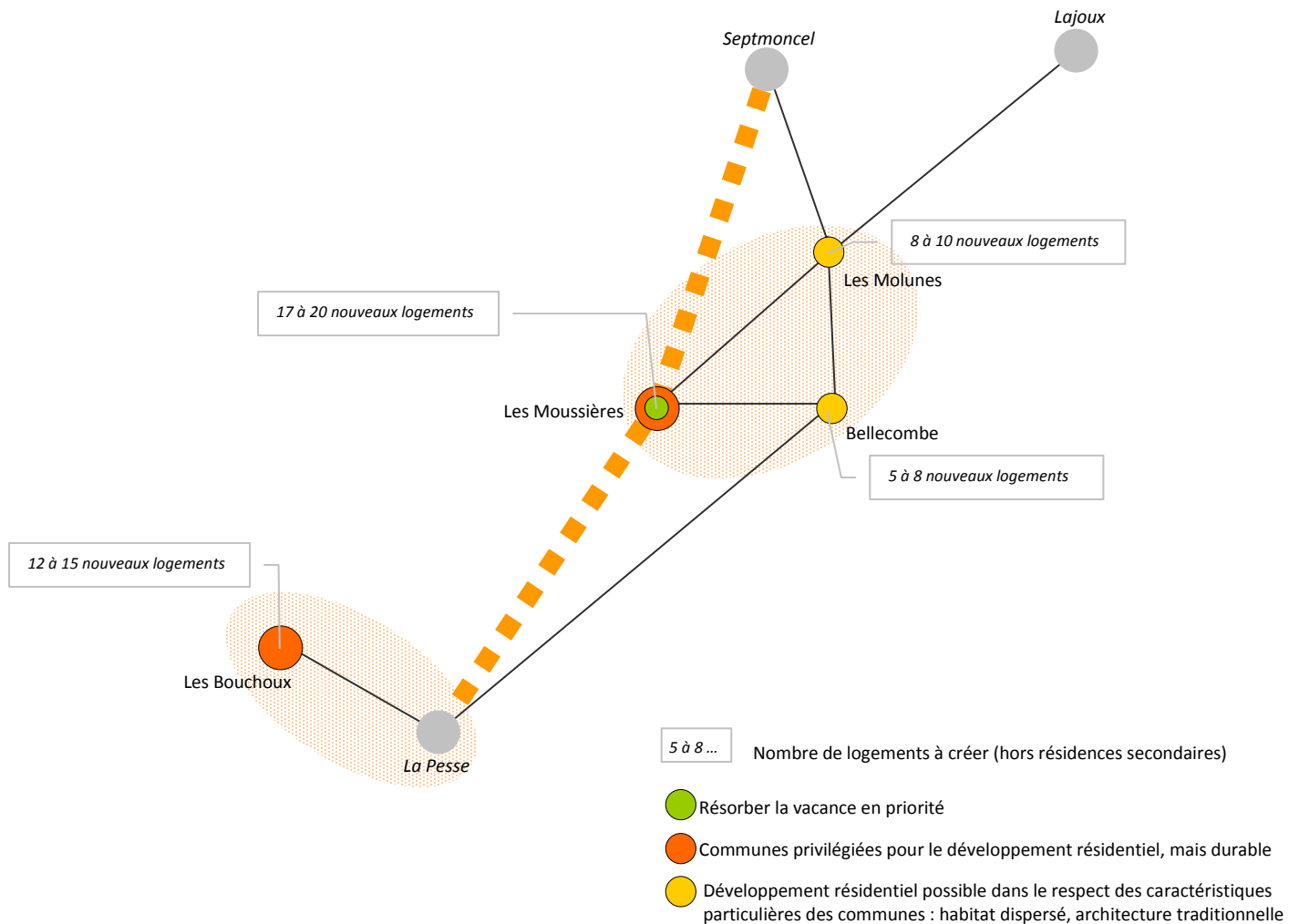


ACTION N°2 : ACCUEILLIR DE NOUVELLES ACTIVITES PORTEUSES D'EMPLOIS PAR LE DEVELOPPEMENT DES NTIC

- Valoriser la bonne position géographique du territoire et sa proximité avec plusieurs grands pôles urbains
- Développer les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
- Permettre l'implantation d'entreprises utilisant les NTIC

ACTION N°2 : REPARTIR L'OFFRE DE LOGEMENT DE MANIERE RAISONNEE ET EQUILIBREE

Répartir l'offre de logement (résidences principales) de manière équilibrée

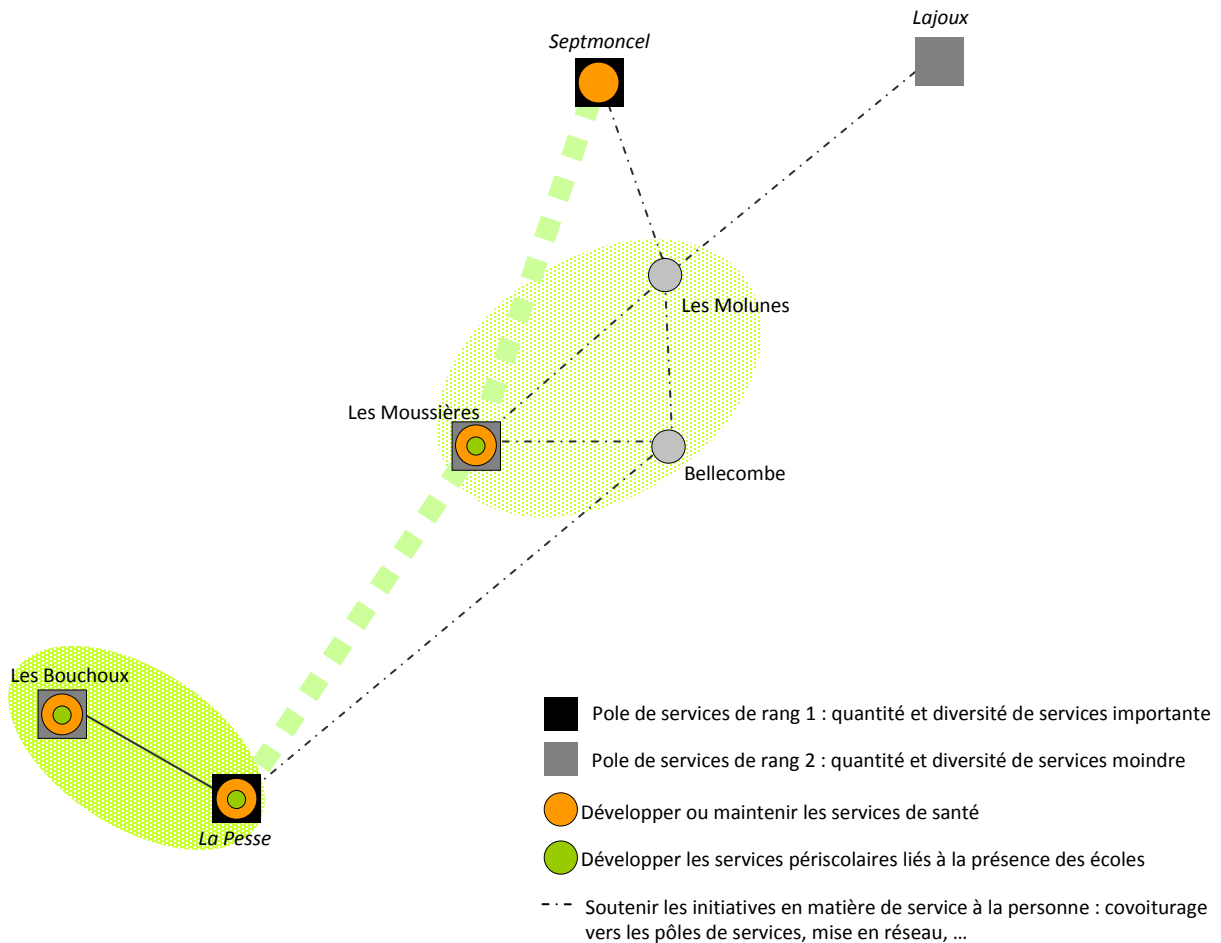


- Favoriser le renouvellement urbain afin de limiter le recours aux espaces agricoles et naturels, notamment en résorbant la vacance, en particulier dans le centre bourg des Moussières
- Privilégier les potentialités résiduelles des espaces bâtis pour densifier raisonnablement les zones urbanisées
- Optimiser la localisation de l'habitat dans un souci de limiter l'étalement urbain en s'appuyant sur les zones déjà urbanisées, dans le respect de la Loi Montagne
- Créer une urbanisation durable qui s'intègre au mieux aux spécificités des communes, qui ne gaspille pas l'espace et qui respecte les attentes des accédants

OBJECTIF 2.2 | RENFORCER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES, AINSI QUE LE LIEN SOCIAL

ACTION N°1 : RENFORCER L'OFFRE EN SERVICES A LA PERSONNE

Renforcer l'offre de services à la personne



- Identifier les besoins locaux en matière de service de santé, pour enrichir la réflexion à l'échelle intercommunale (proposition de localisation d'une antenne d'un service de santé intercommunal ou de permanences sur le territoire)
- Soutenir les initiatives en matière de services à la personne (covoiturage ou transport à la demande par exemple) et / ou s'appuyer sur le Cantou des Bouchoux (et plus globalement sur le réseau des Cantous, via le SMAHHJ) pour développer un service de transport pouvant rayonner sur tout le territoire. La mise en place d'un tel service doit être faite à une échelle intercommunale pour un fonctionnement optimal
- Maintenir les écoles dans un premier temps puis créer les équipements périscolaires nécessaires au maintien et à l'attrait de population
- Développer les services bancaires

ACTION N°2 : MAINTENIR L'OFFRE EN COMMERCE DE PROXIMITÉ

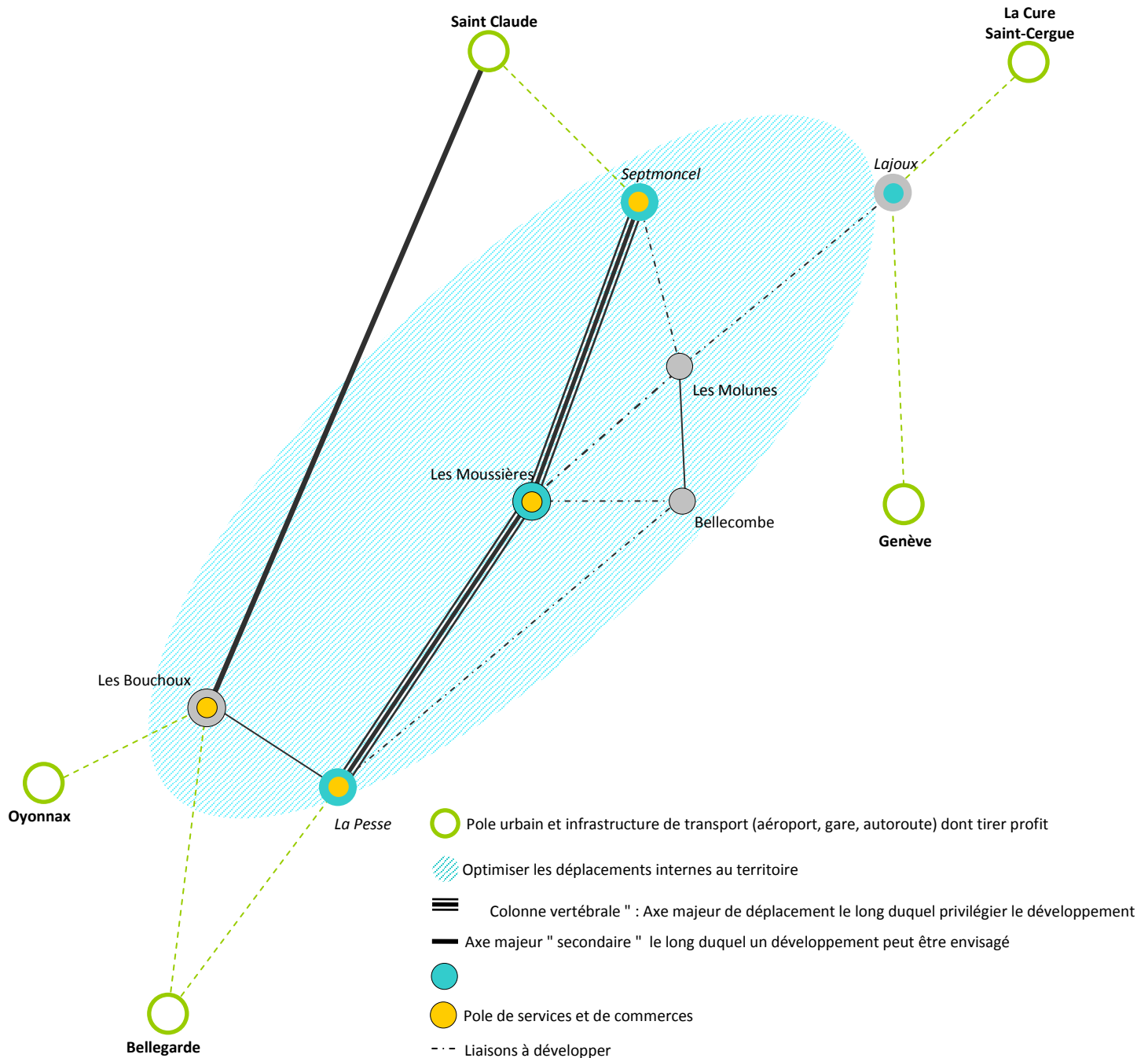
- Rendre accessible les commerces à tous : liaisons piétonnes, cyclistes,...
- Améliorer l'attractivité des pôles commerciaux en améliorant le fonctionnement de leurs abords : stationnement, traitement des espaces publics, ...

ACTION N°3 : FAVORISER LE LIEN SOCIAL

- Développer les activités culturelles sur le territoire via les associations, en identifiant les potentialités des salles existantes et en les valorisant, pour créer des lieux de culture et de vie sociale (maison des associations, local, ...)
- Être force de proposition au sein de la communauté de communes pour la localisation d'une antenne de la future médiathèque de Saint-Claude sur le territoire
- Soutenir les initiatives individuelles et/ou événementielles (exemple aux Bouchoux ; exemple de la bibliothèque associative du relais des skieurs à La Pesse)
- Aménager des espaces sportifs et de loisirs au cœur des centres bourgs : terrain multisports, boulodrome, ...
- Améliorer les « places » de village afin de (re)créer des espaces identitaires, conviviaux et attractifs pour que la population se les réapproprie
- Créer des espaces de rencontre dans les communes où l'habitat dispersé prédomine, pour palier à l'absence de centre bourg et d'espaces centraux
- Prévoir dans les futures zones à urbaniser et autour des opérations, des espaces publics en tant que tels

OBJECTIF 2.3 | OPTIMISER LES ACCES AU TERRITOIRE, CONNEXIONS ET DEPLACEMENTS A L'INTERIEUR DU TERRITOIRE

Optimiser l'accès au territoire et les mobilités à l'intérieur de celui-ci



ACTION N°1 : ASSURER LES DEPLACEMENTS VERS ET A TRAVERS LE TERRITOIRE

- Tirer profit de la proximité des pôles urbains et infrastructures
- Développer les liaisons entre les pôles ruraux et les pôles de services et encourager les alternatives pour réduire l'utilisation de l'automobile pour les déplacements intercommunaux
- Développer les réseaux de NTIC
- Privilégier le développement le long de la "colonne vertébrale" Septmoncel - La Pesse, et dans une moindre mesure, sur l'axe Saint-Claude - Bellegarde

ACTION N°2 : ASSURER L'EFFICACITE DES DEPLACEMENTS INTRA-VILLAGES

- Renforcer les réseaux de cheminements piétons et cyclistes entre les pôles de proximité et le reste des quartiers et des communes
- Prendre en compte les thématiques des déplacements dans les opérations d'aménagement : mode doux, stationnement, accessibilité, ...
- Assurer l'accessibilité PMR aux équipements, services et commerces
- Résoudre les problèmes de stationnement dans les centres bourgs et les lieux touristiques

OBJECTIF 3.1 | VALORISER LES PAYSAGES NATURELS ET BATIS, COMPOSANTS ESSENTIELS DE L'IDENTITE TERRITORIALE

ACTION N°1 : PRENDRE EN COMPTE LES PAYSAGES NATURELS, DANS TOUTE LEUR DIMENSION

- Maintenir une activité agricole permettant l'entretien des zones ouvertes et la préservation des paysages de combes
- Valoriser les paysages naturels remarquables, en lien avec la préservation des milieux naturels : tourbières et zones humides, pelouses sèches, ...
- Assurer un développement maîtrisé du territoire en adéquation avec l'habitat dispersé
- Valoriser l'architecture traditionnelle en permettant l'évolution du patrimoine bâti existant et ses abords, dans le respect de ses caractéristiques (interventions sur le bâti : extensions, ouvertures, débords de toit, annexes, matériaux... ; fournils et greniers forts ; garages en bord de route)

ACTION N°2 : VALORISER LES PAYSAGES BATIS

- Assurer l'intégration paysagère, architecturale et naturelle des nouvelles constructions : habitations, équipements, mais aussi bâtiments d'activités et exploitations agricoles
- Préserver les silhouettes urbaines pour améliorer la lisibilité des villages
- Maintenir les points de vue remarquables sur les villages
- Valoriser les entrées de village par un traitement qualitatif : insertion paysagère et architecturale des bâtiments d'activités ou des exploitations agricoles, maintien des points de vue intéressants, intégration des zones d'urbanisation récente, ...
- Sauvegarder les éléments architecturaux caractéristiques : fromageries, mairies, écoles, coopératives, ...
- Valoriser les éléments de patrimoine : églises, bornes, fontaines, ...
- Assurer un traitement qualitatif des espaces publics

OBJECTIF 3.2 | PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES, SUPPORTS DE L'ATTRACTIVITE ET DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

ACTION N°1 : MAINTENIR LA BIODIVERSITE

- Maintenir une activité agricole permettant l'entretien des zones ouvertes et la préservation des paysages de combes et la richesse de la biodiversité qui s'y inscrit
- Protéger les zones humides et les tourbières, afin de conserver leur rôle de rétention des eaux, filtre naturel et réservoir de biodiversité
- Préserver les espaces « calcaires » : falaises, corniches, éboulis et pelouses, abritant une faune et une flore spécifique remarquable
- Prendre en compte le périmètre Natura 2000 et éviter toute incidence significative sur celui-ci
- Prendre en compte la biodiversité ordinaire : haies, murets, vergers, coupures vertes au cœur des villages, ...
- Préserver les continuités écologiques, notamment les « réseaux » de zone humide

ACTION N°2 : AMELIORER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE

Préserver les ressources naturelles : eau, sol, énergie

- Préserver les milieux aquatiques, notamment en maîtrisant les effluents agricoles et domestiques.
- Favoriser les dispositifs techniques permettant les économies d'eau (récupération eau de pluie,...) afin de pérenniser la ressource
- Maîtriser la consommation d'espace, en limitant l'étalement urbain et le mitage de l'espace et en « densifiant » raisonnablement.
- Rechercher la performance énergétique en matière d'architecture et d'urbanisme : dans la rénovation, la construction neuve et les zones d'urbanisation futures.
- Réduire les déplacements pour réduire l'émission de GES (voir axes 1 et 2)
- Donner à la filière bois les moyens de se structurer (voir axe 1) pour développer le recours au bois énergie
- Permettre et inciter le recours au solaire thermique et à la production photovoltaïque

Prendre en compte les risques

- Eviter toute urbanisation des zones les plus soumises aux risques : inondation, mouvement de terrain
- Limiter les phénomènes de ruissellement à la source pour éviter une aggravation du risque inondation à l'aval

**Déclinaison
communale
du projet de
territoire**

OBJECTIF 1.1 | PERENNISER LES FILIERES AGRICOLE ET SYLVICOLE



ACTION N°1 : CONFORTER L'ACTIVITE AGRICOLE, FORCE DE LA COMMUNE

Protéger durablement les sièges d'exploitations et assurer leur bon fonctionnement

- Appliquer, au minimum, le principe de réciprocité autour des bâtiments agricoles.
- Pour certaines exploitations agricoles à fort enjeu, étendre le périmètre de protection, dans lequel toute urbanisation nouvelle sera proscrite, pour ne pas compromettre l'exploitation.
- Prendre en compte les circulations agricoles, notamment dans la localisation des projets
- Mettre en place un zonage et un règlement adaptés permettant le développement des exploitations et la diversification de leur activité vers des activités complémentaires (tourisme, vente directe, ...)
- Assurer l'intégration de l'activité dans le paysage pour la rendre attractive et conforter son image en tant que composante essentielle et identitaire du territoire. L'intégration de l'activité agricole passe par la mise en place de règles en terme d'architecture notamment : couleurs, matériaux aspect bois, pentes de toit, position des bâtiments ; et le traitement de ses abords.

Reconnaître et préserver le potentiel agricole

- Reconnaître l'espace agricole à travers un zonage cohérent et fonctionnel en maintenant la continuité des zones agricoles, sans enclave.
- Préserver les meilleures terres, comme les prés de fauche, en trouvant des terrains pour l'urbanisation les moins impactant pour l'agriculture.
- Limiter l'étalement linéaire de l'urbanisation et le mitage de l'espace.

ACTION N°2 : DONNER A LA FILIERE BOIS LES MOYENS DE SE STRUCTURER ET SE DEVELOPPER

Faire en sorte que la forêt s'exploite dans les meilleures conditions

- Prendre en compte les dessertes forestières et places de dépôts existantes ou programmées dans la localisation des zones de projet, pour ne pas bloquer les sorties de bois en périphérie des massifs forestiers.

Assurer le maintien et le développement des acteurs de la filière bois sur le territoire

- Développer l'usage du bois pour la production d'énergie.
- Comme pour l'activité agricole, assurer l'intégration architecturale et paysagère des bâtiments d'activité et leurs abords.
- Créer une zone d'activités « relai » entre celles de la Pesse et de Septmoncel, bénéficiant au pôle Bellecombe – Les Molunes – Les Moussières et permettant, entre autres, la relocalisation de certaines entreprises bois présentes aux Moussières.

OBJECTIF 1.2 | CONFORTER L'ACTIVITE TOURISTIQUE

ACTION N°1 : RENFORCER L'IDENTITE DU TERRITOIRE ET SON IMAGE

- Assurer un développement touristique « diffus » et de qualité, qui s'intègre et respecte les paysages naturels et bâtis
- Proposer une offre qui s'appuie sur l'identité culturelle, artisanale et patrimoniale du territoire
- Promouvoir et renforcer la qualité du cadre de vie

ACTION N°2 : DEVELOPPER ET REQUALIFIER L'OFFRE D'HEBERGEMENT

- Maintenir une diversité dans l'offre d'hébergement tout en la rendant plus lisible
- Développer l'offre « thématique » des hébergements :
 - en lien avec le développement de l'agritourisme (gîtes à la ferme) ;
 - d'itinérance, à proximité de la GTJ.
- Permettre le développement de structures hôtelières sous réserve de l'adéquation des projets avec l'identité du territoire
- Maitriser le développement des hébergements ne valorisant pas le territoire : « concentration » de mobile-home, camping-car, etc...
- Diversifier l'offre d'hébergements pour pouvoir accueillir la clientèle tout au long de l'année et sur des séjours de durées variées

ACTION N°3 : MODERNISER L'OFFRE TOURISTIQUE

Restructurer l'offre nordique

- Poursuivre l'aménagement et l'équipement du milieu naturel pour la pratique des loisirs et des sports, fonctionnels, de qualité, et bien entretenus, en dosant prudemment les aménagements pour ne pas "suréquiper"
- Aménager la porte d'entrée du domaine nordique : Vie Neuve et Simard
- Créer des conditions de stationnement satisfaisantes pour tous en assurant une bonne cohabitation entre tous : habitants, touristes, professionnels du tourisme, ...
 - Identifier des emplacements permettant le stationnement/départ des mushers en saison hivernale : carrefour de la Simard.
- Développer les offres alternatives pour palier au manque de neige, en lien avec le développement des activités culturelles, artisanales et patrimoniales. *Voir partie suivante.*

Développer un tourisme 4 saisons qui s'appuie sur le patrimoine naturel et culturel

- Poursuivre l'aménagement et l'équipement du milieu naturel, en dosant prudemment les aménagements pour ne pas "suréquiper" :
 - Aménager les deux sites géologiques de la commune : La Roche Blanche et le Champignon de la Cernaise (table d'orientation, panneau explicatifs) et les intégrer dans un itinéraire « géologie » plus large (Chapeau de Gendarme, Flumen sur Septmoncel, ...) (projet porté par la PNRHJ).

- Inciter les usagers à s'arrêter sur le parking existant de la Cernaise pour la découverte de ces deux sites.
- Développer l'agri-tourisme :
 - Faciliter le maintien d'une activité agricole par une diversification des revenus (gîtes à la ferme, vente directe, visites,...),
 - Créer des liens entre la filière tourisme et la filière agricole par le maintien et le développement de la coopérative fromagère des Moussières. **Voir Objectif 1.1**

ACTION N° 4 : POURSUIVRE LA MISE EN VALEUR DU CADRE DE VIE

Voir Axe 3

- Poursuivre la mise en valeur des paysages naturels, composante essentielle de l'attrait des Hautes Combes, notamment à travers le maintien de l'agriculture et des espaces ouverts.
- Maitriser l'urbanisation et empêcher la banalisation des territoires et des paysages par un souci constant d'intégration architecturale, paysagère, urbaine et environnementale des constructions.
- Poursuivre la mise en valeur du patrimoine traditionnel des Hautes Combes.
- Poursuivre l'aménagement des espaces publics, lieux de vie et de rencontres.
- Intégrer les activités économiques, vitrine du territoire : bâtiments d'activité, exploitations agricoles, ...

OBJECTIF 1.3 | PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES ET L'ACCUEIL DE PORTEURS DE PROJET

ACTION N°1 : MAINTENIR ET PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES*

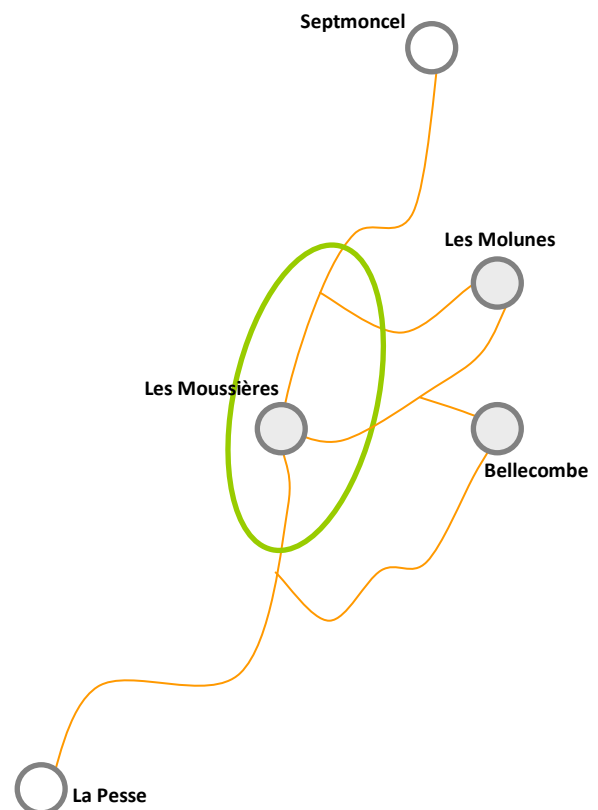
- Permettre aux petites activités artisanales de s'implanter dans le bâti existant et futur, moyennant le respect du voisinage et du bâti traditionnel

- Créer une zone d'activités « relai » entre celles de la Pesse et de Septmoncel, pour l'accueil d'entreprises incompatibles avec le voisinage des zones habitées.

Cette zone permettra de répondre dans un premier temps au besoin d'installation et de relocalisation de certaines entreprises de la filière bois présentes sur la commune.

La zone pourra également permettre de répondre à une demande émanant des communes voisines où l'offre en terme d'accueil d'entreprises est limitée (Septmoncel, La Pesse) ou inexistant (Bellecombe, les Molunes).

**Il ne s'agit pas d'exclure des entreprises qui viendraient de l'extérieur du territoire des Hautes Combes, mais de ne pas entrer dans un principe de concurrence de territoires.*



ACTION N°2 : ACCUEILLIR DE NOUVELLES ACTIVITES PORTEUSES D'EMPLOIS PAR LE DEVELOPPEMENT DES NTIC

- Valoriser la bonne position géographique du territoire et sa proximité avec plusieurs grands pôles urbains

L'accès au haut débit est un enjeu fort pour l'attractivité résidentielle du territoire, l'accès au très haut débit peut quant à lui être un atout très important pour attirer des entreprises pouvant s'affranchir des contraintes du territoire (accessibilité...).

- Développer les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

La commune est attachée à l'accès pour tous à ces technologies qui permettent dans une certaine mesure de compenser les handicaps d'un territoire montagnard.

OBJECTIF 2.1 | ASSURER LA PRODUCTION D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS RATIONNELLE ET ADAPTEE AUX EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES ET AUX SPECIFICITES COMMUNALES

ACTION N°1 : PROPOSER UNE OFFRE DE LOGEMENTS PERMETTANT, AU MINIMUM, DE MAINTENIR LA POPULATION COMMUNALE

Proposer une offre en logements suffisante et adaptée

- Créer **16 nouveaux logements**, toutes occupations confondues.

Assurer une diversité du parc de logements

- Diversifier le parc de logements :
 - pour répondre aux divers besoins et niveaux de revenus,
 - permettant une bonne rotation des ménages et un renouvellement régulier de la population,
 - pour favoriser l'accueil de jeunes ménages,
 - pour répondre aux besoins des personnes âgées, permettant leur maintien à domicile le plus longtemps possible, dans de bonnes conditions

La diversité du parc de logements doit donc être recherchée en termes de forme (individuel, individuel groupé, collectif), de taille et de statut d'occupation (location, accession).

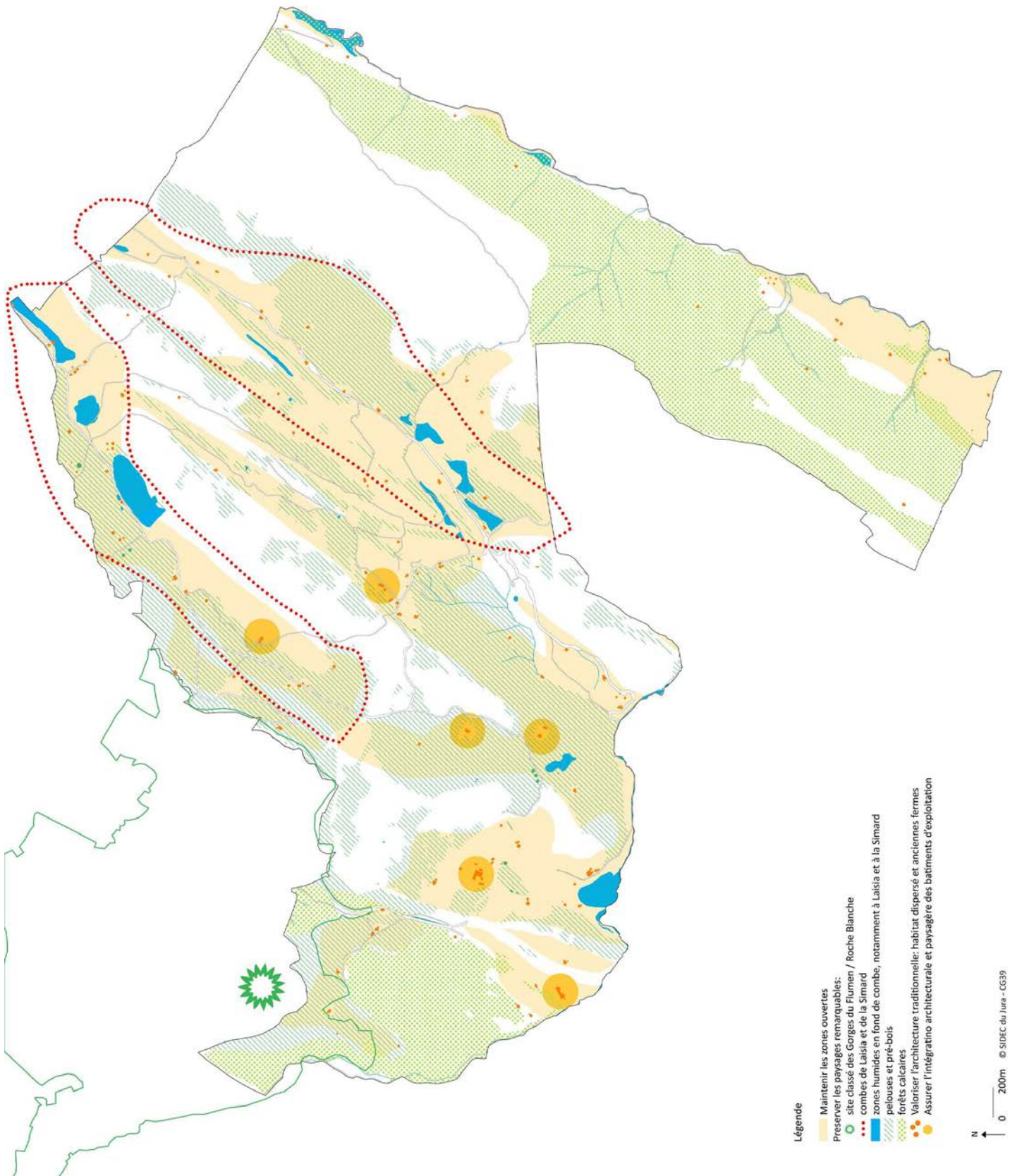
ACTION N°2 : REPARTIR L'OFFRE DE LOGEMENTS EN RESPECTANT LES SPECIFICITES DE LA COMMUNE

- Optimiser la localisation de l'habitat et créer une urbanisation durable :
 - qui respecte les attentes des accédants :
 - ensoleillement optimal,
 - cadre de vie de qualité (vues) ;
 - accessibilité.
 - qui s'intègre au mieux aux paysages ;
 - qui n'engendre pas de coûts conséquents pour la collectivité (réseaux, déneigement)
 - qui ne gaspille pas l'espace ;
 - qui protège l'activité agricole (pré de fauche, périmètre de protection des bâtiments agricoles, circulations de bétail et d'engins, périmètres d'épandage...)
- Respecter l'architecture traditionnelle

OBJECTIF 2.2 | RENFORCER LE LIEN SOCIAL SUR LE SITE DE LA VIE NEUVE

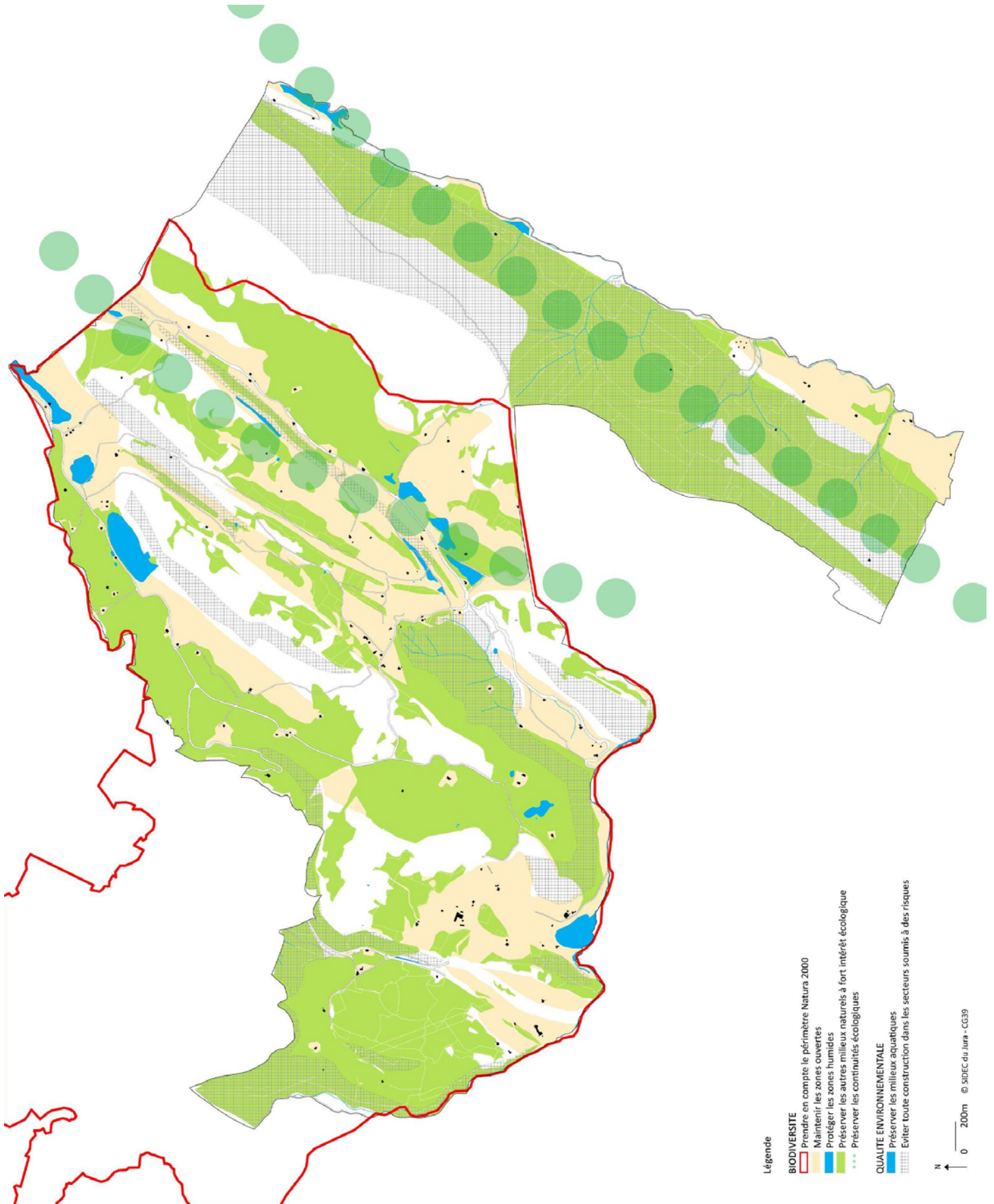
- Renforcer la vocation d'espace publique de la mairie : aménagements plus conviviaux, permettant les échanges et rencontre, notamment dans la perspective du développement de la vocation résidentielle du lieu.

OBJECTIF 3.1 | VALORISER LES PAYSAGES



- Maintenir une activité agricole permettant l'entretien des zones ouvertes et la préservation des paysages de combe. **Voir Axe 1**
- Préserver les paysages remarquables :
 - Site Classé des Gorges du Flumen / Roche Blanche
 - Combe de la Simard et ses paysages bien particuliers : fermes traditionnelles, zones humides en fond de combe, vues sur la Haut Chaine, ...
 - Combe de Laisia,
 - Zones de pelouses sèches et de pré-bois,
 - ...
- Assurer un développement maîtrisé du territoire en adéquation avec l'habitat dispersé.
- Valoriser l'architecture traditionnelle en permettant, dans le respect de ses caractéristiques :
 - le changement de destination des anciennes fermes ayant un intérêt architectural ou patrimonial
 - l'évolution du patrimoine bâti existant et ses abords : extensions, ouvertures, annexes, ...
- Dans un contexte de paysages très ouverts, où tout se voit, assurer l'intégration paysagère, architecturale et naturelle :
 - . des constructions nouvelles,
 - . des bâtiments agricoles et autres bâtiments d'activités,
 - . des garages en bord de route.
- Sauvegarder les éléments architecturaux caractéristiques
- Assurer un traitement qualitatif des espaces publics, en adéquation avec le caractère de la commune.

OBJECTIF 3.2 | PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES



ACTION N°1 : MAINTENIR LA BIODIVERSITE

- Maintenir une activité agricole permettant l'entretien des zones ouvertes et la préservation des paysages de combe et la richesse de la biodiversité qui va avec. **Voir Axe 1**
- Protéger les zones humides et tourbières, afin de conserver leur rôle de rétention des eaux, filtre naturel et réservoir de biodiversité.
- Préserver les autres espaces naturels à fort intérêt environnemental.
- Prendre en compte les périmètres Natura 2000, en évitant toute incidence significative sur ceux-ci.
- Préserver les continuités écologiques, notamment les « réseaux » de zones humides et les corridors agricoles.

ACTION N°2 : AMELIORER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE

Préserver les ressources naturelles : sol, eau et énergie

- Limiter la consommation d'espace, en inscrivant le développement en cohérence avec les spécificités de la commune et en le limitant au strict minimum.
- Préserver les milieux aquatiques, notamment en maîtrisant les effluents agricoles et domestiques.
- Favoriser les dispositifs techniques permettant les économies d'eau (récupération eau de pluie,...) afin de pérenniser la ressource
- Rechercher la performance énergétique en matière d'architecture et d'urbanisme : notamment par la localisation des zones constructibles : ensoleillement naturel, abris des vents dominants, etc
- Réduire les déplacements pour réduire l'émission de GES (**voir Axes 1 et 2**)
- Développer le recours au bois énergie par la structuration de la filière bois. **Voir Axe 1**
- Développer l'usage du bois pour la production d'énergie et la construction en encourageant les formes d'architecture basées sur le bois, sans compromettre les qualités de l'architecture traditionnelle, et l'utilisation de l'énergie bois.
- Permettre et inciter le recours au solaire thermique et à la production photovoltaïque

Prendre en compte les risques et les nuisances

- Eviter toute nouvelle construction des zones les plus soumises aux risques : inondation, mouvement de terrain.
- Limiter les phénomènes de ruissellement à la source pour éviter une aggravation du risque inondation à l'aval.

ACTION N°3 : LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACE

Les objectifs chiffrés de la modération de la consommation de l'espace trouvent leur principale traduction dans :

- la délimitation au plus juste des zones AU : limitation en nombre et délimitation au plus près des groupes d'habitations existants
- la densification dans les zones 1AU

Consommation d'espace à vocation d'habitat

	2001-2015	2016-2030
Surface consommée	2ha <i>(10 constructions, 10 logements)</i>	1,9ha ¹ <i>(13 constructions)</i>
Consommation annuelle moyenne (m²)	1333m ²	1266m ²
Densité moyenne (logement/ha)	5	12 dans sur le zone 1AU et environ 10 dans les dents creuses soit en moyenne 10,1 logements/ha
Surface moyenne par logement (m²)	2000m ²	990m ²

Consommation d'espace à vocation d'activités économiques

	2001-2015	2016-2030
Surface consommée (m²)	0	1,7ha
Consommation annuelle moyenne (m²)	0	1133m ²

¹ total des zones 1AU et des dents creuses en zone UA.